

**CREATION**  
**de L'ORGANISATION PANAFRICAINNE**  
**des DROITS DE L'HOMME**  
**pour la DEFENSE des LIBERTES**  
**FONDAMENTALES**  
**et l'EDUCATION pour le**  
**DEVELOPPEMENT DEMOCRATIQUE.**

**BUT**

A l'heure de la mondialisation, au seuil du 21<sup>ème</sup> siècle, unir tous les mouvements de défense des libertés et des droits fondamentaux en Afrique et ceux de la Diaspora résidants en Europe, aux U.S.A., aux Caraïbes, en Asie et en Australie pour une plus large sensibilisation de l'opinion mondiale sur les efforts que déploient les populations africaines pour la liberté, la démocratie et le développement centré sur l'Homme.

La protection internationale des Droits de l'Homme est devenue une évidence quotidienne pour mettre fin aux dictatures nationales des gouvernements autocratiques installés notamment dans différents pays du continent. Face à ces dictatures et à la malgouvernance, les mouvements nationaux des Droits de l'Homme ne sont opérationnels et efficaces que relayés par les grandes institutions et organisations internationales des Droits de l'Homme et peuvent mieux faire bouger la Communauté Internationale.

C'est ainsi que le continent africain, le plus mal gouverné démocratiquement, a davantage besoin d'organisations puissantes pour mieux faire entendre sa cause au niveau mondial. C'est pour cette raison que l'organisation panafricaine qui nous semble être mieux à même de peser sur l'opinion internationale, vient à point nommé ; renforçant ainsi le rôle important de la F.I.D.H. (Fédération Internationale des Droits de l'Homme) et d'Amnesty International, par rapport à l'Afrique ; à l'heure de la mondialisation et au seuil du 2<sup>ème</sup> siècle.

Pour ce faire, intensifier les efforts en vue de :

- lutter contre la corruption et la malgouvernance,
- encourager l'éducation aux Droits de l'Homme pour la démocratie participative en Afrique,
- lutter contre l'impunité et collaborer avec les institutions de justice pénale (Tribunal Pénal International),
- dénoncer le Tribunal Pénal International.

## **STRUCTURE**

L'Organisation Panafricaine des Droits de l'Homme comprendra six Fédérations régionales africaines correspondant aux régions naturelles du continent (le Nord, le Sud, l'Est, l'Ouest, le Centre et les Iles regroupant Madagascar, les Comores, l'Ile Maurice, les Seychelles, Sao Tomé et Príncipe) et quatre Fédérations continentales pour la diaspora éparpillée sur les quatre autres continents (l'Europe, l'Amérique, l'Asie, l'Australie).

Cette organisation sera appuyée par le Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine dont les statuts ont été publiés par ailleurs et mis à disposition de tous les mouvements de Défense des libertés qui les trouveront déposés au siège de l'O.U.A. et des Nations Unies pour une plus large information. Nous réitérons l'appel à l'union renforcée à tous les mouvements démocratiques de défense des libertés, concernant notamment l'Afrique, de contribuer à une plus large diffusion des textes fondateurs de la Fédération Panafricaine des Droits de l'Homme pour l'intensification de l'action unitaire sur tous les fronts.

### **Par le Professeur Kapet de BANA**

- Ancien Doyen des Facultés de Droit et Sciences Economiques.
- Concepteur de l'Encyclopédie politique, économique, sociale et culturelle de l'Afrique Contemporaine.
- Président Fondateur de la Ligue Camerounaise des Droits de l'Homme.